

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT No 009-2018

« RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE AU CAMPING MUNICIPAL SITUÉ AU 501, ROUTE DUCHARME À SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC AU MONTANT DE 430 991 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR EN ACQUITTER LE COÛT »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 03 octobre 2018 , le règlement no 009-2018, « **RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE AU CAMPING MUNICIPAL SITUÉ AU 501, ROUTE DUCHARME À SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC AU MONTANT DE 430 991 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR EN ACQUITTER LE COÛT** »

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement no 009-2018 entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 04^e jour du mois d'octobre 2018.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Genois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignée par le conseil, le 04^e jour d'octobre 2018.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 04^e jour d'octobre 2018.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière